

Attention à la reprise des sols dans les conditions humides actuelles

Conséquence d'un contexte hivernal pluvieux et des préparations automnales parfois impossibles, une réflexion est indispensable pour décider des modalités de reprise des sols en vue des prochaines implantations de tournesol.

- Attendre un ressuyage complet du sol sur la profondeur travaillée avant d'engager toute intervention, cela évitera de dégrader la structure.
- Limiter au maximum le nombre et la profondeur des opérations. Globalement le contexte d'humidité de sol élevée doit inciter à limiter au maximum le nombre et la profondeur des opérations de travail du sol qui pourraient provoquer des lissages, créer des mottes plastiques en situation argileuse, trop affiner la structure de surface. Si possible, jumeler vos roues et associer semoir et outil de préparation en frontale.
- Le travail profond du sol est à éviter, mais reste nécessaire si le sol est tassé sur l'horizon 0-20cm. Quelle que soit la situation, le travail du sol sur 0-10 cm reste sécurisant pour l'implantation du tournesol.
- Dans les sols sensibles à la battance où lorsque la structure de surface a déjà été dégradée par les excès d'eau, il conviendra de réaliser un travail grossier et donc de privilégier des outils à dents étroites, plutôt que des outils animés, à disques ou à socs larges. Pour les sols limoneux, l'intervention peut être envisagée tardivement, juste avant le semis du tournesol.

① Observer la structure du sol à la sortie de l'hiver, grâce au test bêche	② Décider la préparation d'une parcelle selon la richesse en argile		③ Conditions indispensables pour intervenir
	sol argileux (>22-25% d'argile)	sol non argileux (<22-25% d'argile)	
Pas de tassement ou tassements observés sur 0-10 cm seulement	Un passage de déchaumeur à dents à 10cm de profondeur maximum Seulement s'il manque de terre fine, faire un 2 ^{ème} passage très superficiel (<5cm) avec déchaumeur à dents ou vibroculteur, <i>Outils à disques et animés possibles mais en situations parfaitement ressuyées</i>	1 passage de déchaumeur à dents ou de vibroculteur à 10 cm de profondeur maximum	Ressuyage du sol à plus de 10cm de profondeur
Tassements observés au-delà de 10 cm de profondeur	Un passage d'outil à dents à grand dégagement (type chisel). Ne pas travailler à plus de 15cm de profondeur <i>puis</i> Un passage superficiel (<5cm) avec déchaumeur à dents ou vibroculteur <i>Outils à disques et animés possibles mais en situations parfaitement ressuyées</i>	Un passage d'outil à dent à grand dégagement (type chisel). <i>Puis</i> Un passage superficiel (<5cm) avec déchaumeur à dents ou vibroculteur	Ressuyage du sol au-delà de la profondeur travaillée

Figure 1: Conseils de travail du sol pour implantation de tournesol - Sources : Terres Inovia

Destruction des couverts végétaux :

Bien que moins concernées, a priori, par les phénomènes de dégradation de la structure, grâce à la protection du sol et à l'action des racines, les conditions climatiques du début de l'hiver invitent tout de même à une vérification de l'état structural du sol, en pratiquant un test bêche dès que possible.

- **En cas de compaction observée** : Des outils à dents et/ou à disques indépendants pourront être utilisés, avec la même exigence d'un ressuyage suffisant du sol (cf tableau ci-dessus). N'oubliez pas que les couverts permettent un meilleur ressuyage des parcelles, attention tout de même à ne pas entamer la réserve hydrique pour le tournesol.
- **Sans problème de structure** : Les couverts composés d'espèces à tiges creuses (féverole, phacélie) peuvent être détruits mécaniquement, à l'aide de rouleaux hacheurs ou d'une herse rotative passée de façon superficielle et à vitesse élevée. Enfin, en présence de graminées adventices, préférer une destruction chimique 3 à 4 semaines avant la date de semis visée ou compléter votre destruction mécanique par un glyphosate la veille du semis afin d'éviter des repiquages d'adventices.



Photo : CA81

Surveillez les limaces de près !

Piloter la lutte avec le piégeage :

Il suffit de disposer un abri sur la surface du sol (carton plastifié, tuile, soucoupe plastique, planche, etc.) ou, mieux, un véritable piège à limaces.

- avant la pose des pièges, les humidifier à saturation par un trempage préalable (ne pas arroser le sol au moment de la pose) ;
- poser les pièges en soirée, face aluminium visible au-dessus du piège ;
- ne pas déposer d'appâts ;
- relever les pièges le lendemain matin avant la chaleur.

Poser les pièges avant le semis, de façon à couvrir 1m² (pas en bordures) et renouveler les observations plusieurs fois afin de suivre l'évolution.



En cas de présence conséquente et répétée, un traitement peut s'imposer. Il existe deux matières actives sur le marché :

Dans tous les cas, surveillez vos parcelles après semis pour détecter les attaques de limaces suffisamment tôt !

Sources : Terres Inovia

Reprise des sols, une étape cruciale pour l'implantation du tournesol.

Formes disponibles	Métaldéhyde (3 à 5%) Boîtes d'appâts Granulés			Phosphate ferrique (3%) Granulés
	Mollustop 3%	Metarex Ino 4%	Extralugec 5%	Ironmax Pro
Exemples de produits	Mollustop 3%	Metarex Ino 4%	Extralugec 5%	Ironmax Pro
Kg/ha (conseil firme)	4 kg/ha	4 kg/ha (localisé) 5 kg/ha (plein)	3,75 kg/ha (localisé) 5 kg/ha (plein)	5 à 7 kg
Dosage matière active	120 g/ha	160 à 200 g/ha	187 à 250 g/ha	150 à 210 g/ha
Nombre d'appâts/m ²	30	24 à 30	27 à 36	30 à 42
Utilisable en AB	Non			Oui
Pratiques d'apport	Mélange avec la semence ou localisé au semis ou en plein (selon les produits)			
ZNT	5 m			5 m
Mode d'action	Engourdissement et déshydratation			Action coupe faim Persistance de 3 semaines
Constatation in situ	Limaces sèches au pied des cultures			Pas de limace morte en surface, les individus meurent en profondeur

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique précisée sur la carte ci-contre. Il s'appuie sur le réseau d'observation des cultures réparti sur cette même zone géographique et sur l'analyse de risque des deux BSV les plus récents.

Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur les parcelles entières pour les cultures citées. N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques (ex. : blés CRC).

Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions.

Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez vous du respect des bonnes pratiques. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation. (voir fiche Conditions d'utilisation des produits phyto)

Bulletin de santé végétale
@eophyto2018

AGRICULTURES & TERRITOIRES
DIVERSE D'AGRICULTURE
2018

ANRUE DE L'ARD
ADOUR GARONNE
L'AGRICULTURE EN TRANSITION

Siège Social : 95 rue des agriculteurs - DP 89 - 81003 ALBI Cedex
Tél : 05 63 49 83 83 email : accueil@tarn.chambagri.fr

Bulletin rédigé par
Maëva COLOMBET 06 52 45 83 01 m.colombet@tarn.chambagri.fr
Camille BOURGOIS 06 44 09 48 52 c.bourgois@tarn.chambagri.fr
Ghislain PERDRIEU 07 86 41 91 41 g.perdrieux@tarn.chambagri.fr

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale "Développement agricole et rural" et l'AEAG

ENGAGEMENT DE SERVICE
SUPPORT AUX AGRICULTEURS ET ADHÉSÉS DES TERRITOIRES
RÉGIONALES
ANRUE PARTICIPATION
www.afnor.org
Conseil-formation

La Chambre d'Agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytosanitaires sous le numéro IFD1767, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA